

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 octobre 2022, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

**1359-2022**      **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 1297-2020 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES ARTICLES 2.1.8, 8.3.2 ET L'ANNEXE 3 : GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES CH-205 ET PÉRIU-502**

Conformément aux dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Sophie a obtenu, en date du 26 octobre 2022, le certificat de conformité émis par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité. [Règlement d'urbanisme numéro 1359-2022.](#)

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 9 novembre 2022.



France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe